



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2019-135

PUBLIÉ LE 13 AOÛT 2019

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2019-08-13-001 - Arrêté de suppléance du 15 au 18 août 2019 (1 page)

Page 3

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2019-08-13-001

Arrêté de suppléance du 15 au 18 août 2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

ARRETE
chargeant Mme Pascale PREVEIRAU, sous-préfète de Belley
de la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales
du 15 au 18 août 2019

Le préfet de l'Ain,

vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

vu le décret du 23 août 2016 nommant M Arnaud COCHET préfet de l'Ain,

vu le décret du 18 août 2015 nommant Mme Pascale PREVEIRAU sous-préfète de Belley,

vu le décret du 21 mars 2017 nommant M Philippe BEUZELIN secrétaire général de la préfecture de l'Ain,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Mme Pascale PREVEIRAU, sous-préfète de Belley est désignée pour assurer la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales, à titre exceptionnel, du 15 au 18 août 2019.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète de Belley sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 13 août 2019

Le préfet,
Pour le préfet
Le secrétaire général

Philippe BEUZELIN